

M. HEAPS: Invoquant le règlement, monsieur le président, j'ai déjà appuyé M. Stewart, mais je ne crois pas raisonnable maintenant de suggérer quoi que ce soit.

Le PRÉSIDENT: Je suis de votre avis, et je suis sûr que M. Stewart m'approuvera.

L'hon. M. STEWART: On a porté des accusations très graves.

Le PRÉSIDENT: Le président du Conseil de régie les lira dans le hansard.

L'hon. M. STEWART: C'est ce que je voulais dire. Je n'avais pas l'intention de les lire. J'ai simplement dit que le président du Conseil de régie devrait y consacrer quelque attention.

Le PRÉSIDENT: Le comité s'est prononcé, et je crois que nous devrions accepter sa décision. Il est une autre question que j'aimerais aborder ici...

L'hon. M. STEWART: S'il y a quelque correspondance au sujet de la démission du Conseil de régie, je désirerais qu'elle soit produite.

Le PRÉSIDENT: C'est tout autre chose. Je ne pense pas qu'elle s'y rapporte le moins. Je désire faire observer qu'en examinant les crédits des Chemins de fer Nationaux du Canada nous avons omis de mentionner spécifiquement au Comité les trois postes contenus dans le budget principal—les postes 84, 85 et 86. Je les ai mentionnés lorsque nous avons étudié les crédits, mais nous n'avons pas fait rapport de notre décision.

M. VIEN: Je propose que nous les adoptions et en fassions rapport.

(Adopté.)

Le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 2 juin 1936, à onze heures de l'avant-midi.